

SCHEMA POUR LA PROMOTION  
DES ACHATS SOCIALEMENT ET  
ECOLOGIQUEMENT RESPONSABLES  
(SPASER)

DE SETE AGGLOPOLE  
MEDITERRANEE

## Table des matières

Edito :.....	2
CONTEXTE :.....	3
PROTECTION ENVIRONNEMENTALE.....	6
RÉDUIRE LA CONSOMMATION D'ÉNERGIE, L'EMPREINTE CARBONE DES ÉQUIPEMENTS ET DES PRESTATIONS DE SERVICES DE L'AGGLO.....	8
LIMITER L'UTILISATION DES RESSOURCES NON RENOUVELABLES.....	9
CONSTRUIRE RESPONSABLE.....	10
REDUIRE L'IMPACT SUR LA BIODIVERSITE.....	12
SOCIAL, SOCIÉTAL ET SOLIDAIRE.....	14
RENFORCER L'INSERTION, L'ÉGALITE, LE HANDICAP.....	15
CONDITIONS DE TRAVAIL, DISPOSITIONS SOCIALES ET ENGAGEMENT SOCIÉTAL DES ENTREPRISES.....	16
ECONOMIQUEMENT RESPONSABLE.....	18
AMÉLIORER L'ACCÈS À LA COMMANDE PUBLIQUE DES TPE / PME ET DES ACTEURS DU TERRITOIRE.....	20
MAINTENIR DES RELATIONS ÉQUILIBRÉES AVEC LES FOURNISSEURS.....	21
GARANTIR UNE DÉPENSE PUBLIQUE EFFICACE.....	23
ENCOURAGER LES ENTREPRISES À METTRE EN ŒUVRE DES MODÈLES ÉCONOMIQUES VERTUEUX.....	24
VIGILANCE LORS DE LA PARTICIPATION AU FINANCEMENT DE PROJET.....	25
GOUVERNANCE / MÉTHODES.....	27
DÉVELOPPER LA CULTURE ACHAT.....	28
VEILLER À LA BONNE EXPRESSION DU BESOIN.....	30
ENCOURAGER LES INITIATIVES INNOVANTES ET RESPONSABLES - SYSTEMATISER LA PRISE EN COMPTE DE LA RSE DANS LES PROJETS.....	31
GARANTIR LE RESPECT DE NOS EXIGENCES PAR LES FOURNISSEURS.....	32
MISE EN PLACE D'UNE DÉMARCHÉ D'AMÉLIORATION CONTINUE.....	33
PILOTAGE DU SPASER.....	34

## Edito :

Dans un contexte marqué par des défis sociaux et environnementaux croissants, il est impératif que les autorités publiques prennent l'initiative de promouvoir des pratiques d'achat responsables.

C'est pour cela que le SPASER, le Schéma pour la Promotion des Achats Socialement et Écologiquement Responsables, revêt une importance capitale.

Le SPASER incarne une approche progressiste visant à transformer nos politiques d'achat public pour les rendre plus durables, plus équitables et plus respectueuses de l'environnement. Il représente une initiative ambitieuse qui dépasse les simples considérations économiques pour intégrer pleinement des critères sociaux et environnementaux dans nos décisions d'achat. C'est pourquoi nous avons décidé de le mettre en œuvre avant même qu'il ne soit rendu obligatoire réglementairement.

En adoptant le SPASER, Sète Agglopôle Méditerranée s'engage à repenser la manière dont nous utilisons nos ressources financières et à soutenir des pratiques commerciales qui ont un impact positif sur notre société et notre planète. Cela implique de privilégier les fournisseurs respectant les normes sociales, favorisant l'emploi local et intégrant des pratiques respectueuses de l'environnement dans leur chaîne d'approvisionnement.

Le SPASER offre une opportunité unique de concilier nos contraintes budgétaires avec nos valeurs éthiques. En favorisant les fournisseurs engagés dans des pratiques responsables, nous contribuons non seulement à la préservation de l'environnement, mais également à la promotion de l'équité sociale et à la stimulation de notre économie locale.

Unis derrière le SPASER, nous envoyons un message puissant : les achats publics peuvent être un moteur de transition vers une économie plus verte et plus résiliente.

Ensemble, acteurs publics et privés, faisons du SPASER une réalité dans notre agglomération. Ensemble, mettons nos achats publics au service de la protection de l'environnement et de la construction d'un avenir durable pour tous.

## CONTEXTE :

L'Agglomération c'est presque 100 procédures formalisées à l'année pour un montant total de de 90 millions d'Euros d'achats publics en investissement et fonctionnement. A ce jour, 70% des achats publics de Sète Agglopôle Méditerranée sont réalisés dans le cadre d'une procédure de marché public.

## BUDGET CLIMAT

En cohérence avec le SPASER, Sète Agglomération Méditerranée s'est engagée, avec l'accompagnement de l'ADEME, dans une démarche de « budget climat » qui sera effective à l'occasion du vote du budget prévisionnel 2025. Elle consiste à classer et noter les différentes dépenses selon leur impact sur le climat (favorable, défavorable, neutre) avec comme objectif d'augmenter la part des dépenses favorables.

Il s'agit donc d'un instrument de plus qui contribue à la mise en œuvre de certains des ambitions présentées dans ce document.

## CONTEXTE REGLEMENTAIRE

Le SPASER de SAM s'inscrit dans un cadre réglementaire de plus en plus ambitieux sur les questions environnementales/ de transition écologique

- L'agglomération est engagée de longue date dans une stratégie et politique de transition écologique et énergétique, notamment au travers de l'adoption de son plan climat-air-énergie territorial (**PCAET**).
- Un Contrat Objectif et Territoire (**COT**) signé avec l'ADEME (objectif mai 2026 : atteindre une notation label CAE de 60%)
  - Formalisation d'une stratégie achat publique durable avec identification des priorités traduites dans une délibération et des directives générales cadres > Réalisation d'un SPASER
  - Accompagnement des entreprises locales autour des évolutions réglementaires
  - Formation à l'achat durable des services acheteurs et des gestionnaires de la Direction Commande Publique
  - Identification d'un référent interne par direction et formation des services opérationnels sur des clauses types à intégrer par type de marché, évolution des outils internes, note de service...
  - Expérimenter l'introduction de clauses environnementales au fur et à mesure
  - Suivre et évaluer la démarche : évolution du logiciel de suivi et suivi annuel des indicateurs COT (nombre, % et en E de marchés clausés DD)
- **Loi TECV** de transition énergétique pour la croissance verte (art.144) qui a pour objectif de réduire les émissions de gaz à effet de serre de 40 % entre 1990 et 2030, puis de réduire la consommation énergétique finale de 50 % en 2050 par rapport à la référence 2012.
- Feuille de route pour l'économie circulaire (**FREC**)
- **Loi AGECE** n° 2020-105 du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire
- **Loi Climat et Résilience** portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets (**art.15**)

- **Loi ASAP du 7 décembre 2020** intégrant des dispositions permettant de faciliter la réalisation des marchés de travaux et d'en améliorer l'accès aux PME
- Loi **EGALIM** vise, entre autres, à atteindre 20% de produits BIO dans la restauration collective depuis janvier 2022
- Incitation forte avec le **PNAD** pour atteindre 100% des marchés intégrant des considérations environnementales

## QUE SONT LES ACHATS RESPONSABLES ?

L'ADEME définit un achat responsable comme un achat qui :

- ✓ Intègre des dispositions en faveur de la protection ou de la mise en valeur de l'environnement, du progrès social et favorisant le développement économique,
- ✓ Qui prend en compte l'intérêt de l'ensemble des parties prenantes concernées par l'acte d'achat,
- ✓ Permettant de réaliser des économies « intelligentes » au plus près du besoin et incitant à la sobriété en termes d'énergie et de ressources,
- ✓ Et qui intègre toutes les étapes du marché et de la vie du produit ou de la prestation (cycle de vie).

SAM a retenu un certain nombre d'ambitions, d'actions et d'outils permettant d'aller vers des achats plus vertueux, dont une partie est détaillée dans ce document.

L'Agglopolè de Sète a choisi de décliner ses ambitions autour des 3 grands axes de la Responsabilité Sociales des Organisation, à savoir l'environnement, le social et l'économie, mais aussi, et surtout de préciser les mécanismes de gouvernance qui garantiront la mise en œuvre effective de ce plan.

**PROTECTION  
ENVIRONNEMENTALE**

## PROTECTION ENVIRONNEMENTALE

### Des engagements de longue date en matière de développement durable

Avec 30 kilomètres de façade maritime, et plus de 84% du territoire répertoriés en zones naturelles ou agricoles, le territoire de Sète agglomération méditerranéenne est engagé de longue date dans des démarches de développement durable, pour la préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources suivant un principe d'équilibre entre les activités humaines et l'environnement. Près de 15000 hectares d'espaces naturels sont en gestion sur le territoire communautaire. La lagune de Thau, la plus vaste de France, marquée par une biodiversité rare, constitue un patrimoine exceptionnel qu'il appartient à tous de protéger et de transmettre. Il en va des emplois traditionnels : 4000 personnes travaillent dans les secteurs de la conchyliculture et de la pêche.

Le territoire a engagé de nombreux aménagements à forte vocation écologique et paysagère. Ils portent sur des protections emblématiques du trait de côte des lidos de Sète-Marseillan et de Frontignan. Bien plus encore, Sète agglomération méditerranéenne a engagé des investissements importants pour maîtriser et bien gérer les eaux usées comme les eaux de ruissellement ainsi que l'amélioration des systèmes d'assainissement pour lutter contre les pollutions des milieux lagunaires. Après des années de protection du littoral Sète agglomération méditerranéenne a engagé une réflexion sur la recomposition spatiale de son territoire notamment dans le cadre d'un Projet Partenarial d'Aménagement (PPA).

### Un Plan Climat Air Energie territorial 2021-2026

Sète agglomération méditerranéenne a adopté un Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) pour lutter à l'échelle de son territoire, contre le réchauffement climatique, atténuer les pollutions, renforcer la sobriété énergétique et amplifier le développement des énergies renouvelables. Cet outil stratégique et opérationnel de transition énergétique, de développement économique, d'attractivité et de qualité de vie s'inscrit dans la filiation de l'Accord de Paris, de la loi de transition énergétique pour une croissance verte et dans la trajectoire REPOS, Région à Energie Positive, porté par la région Occitanie.

Les objectifs territoriaux ambitieux de la transition énergétique ne pourront pas être atteints en limitant l'intervention de l'agglomération à son patrimoine et à l'exercice seul de ses compétences, bien que ce soient ceux sur lesquels elle dispose des principaux leviers de décisions. Au-delà des moyens internes mobilisés, une grande attention a donc été portée à l'association des acteurs locaux tout au long de l'élaboration du PCAET 2021-2026.

Le PCAET retient pour objectifs une baisse des consommations énergétiques de 25% entre 2015 et 2030. La stratégie posée permet d'envisager une réduction de 34% des émissions totales de gaz à effet de serre sur le territoire et de viser une production d'énergies renouvelables égale à 50% de la consommation à l'horizon 2030.

Le d'actions 2021-2026 du PCAET se décline en 5 axes de travail, 15 orientations et près de 60 actions opérationnelles :

- Engager la transition vers un bâti et un urbanisme post carbone (axe 1 du PCAET)
- Développement de la production et de l'usage des nouvelles énergies (axe 2 du PCAET)
- Conjuguer nature et innovation, pour la préservation des ressources du territoire (axe 3 du PCAET)
- Pour un développement et une consommation plus responsable (axe 4 du PCAET)
- Vers une véritable dynamique territoriale partagée (axe 5 du PCAET)

## **Contrat d'Objectif Territorial avec l'ADEME**

Pour renforcer la prise en compte des enjeux de transition écologiques, les élus de Sète agglomération méditerranéenne se sont engagés en 2022 au côté de l'ADEME dans le cadre d'un Contrat d'Objectif Territorial (COT). En découle, leur implication dans la conduite du Programme national des Territoires engagés pour la Transition écologique qui s'appuie sur les démarches ambitieuses des labels 'Climat Air Energie' et 'Economie circulaire'. L'ambition de la collectivité est que cette démarche vienne nourrir le PCAET 2021-2026 et inscrive la collectivité dans une démarche partagée d'amélioration continue pour renforcer sa politique en faveur de la transition écologique du territoire et dans son propre fonctionnement. Elle est associée à une gouvernance transversale ad hoc.

In fine, le COT a donné lieu à un programmes d'actions à court terme articulé en 9 chantiers et une 60 aine d'actions à mettre en œuvre d'ici la fin du contrat en 2026 dans la continuité de la stratégie PCAET.

- Chantier 1 : Aménagement sobre et résilient, et mobilité durable
- Chantier 2 : Adaptation au changement climatique et préservation des ressources
- Chantier 3 : Performance énergétique des réseaux et gestion de l'eau
- Chantier 4 : Economie circulaire et économie bas carbone
- Chantier 5 : Habitat Post Carbone
- Chantier 6 : Tourisme durable et Culture au service de la transition
- Chantier 7 : Exemplarité des collectivités
- Chantier 8 : Mobilisation territorial
- Chantier 9 : Energies renouvelables et de récupération

**Dans le cadre du COT, 5 objectifs ont été plus particulièrement désignés par les élus comme prioritaires en accord avec l'ADEME. Il s'agit de :**

- Développer la commande publique environnementale
- Mettre en place et animer une gouvernance de la transition écologique ;
- Elaborer une stratégie territoriale de développement des énergies renouvelables ;
- Organiser une stratégie patrimoniale de sobriété des fluides
- Développer l'économie circulaire via des actions de formation, d'insertion professionnelle et de soutien aux projets innovants.

L'élaboration d'une stratégie de commande publique durable s'inscrit pleinement dans la dynamique engagée dans le cadre du COT et la volonté des élus porteurs de décloisonner les thématiques pour favoriser la prise en compte de la transition énergétique et écologique dans l'ensemble des champs de compétences de l'agglomération.

Le label Climat Air Energie fait état de 50% du potentiel d'actions de l'agglomération réalisé en matière d'Eco-responsabilité de la commande publique (intégration de clauses environnementales ponctuelles mais absence de stratégie, de suivi et d'évaluation).

Dans le cadre du COT, l'agglomération se donne pour objectif d'atteindre 75% du score dans le label CAE d'ici mai 2026 (stratégie adoptée, services opérationnels formés, évolution des outils interne, suivi dynamique des indicateurs du label CAE - % de marchés clauses ; mise en application des clauses sur certains marchés dont travaux, fournitures, services entretiens, DSP, etc.)

## RÉDUIRE LA CONSOMMATION D'ÉNERGIE, L'EMPREINTE CARBONE DES ÉQUIPEMENTS ET DES PRESTATIONS DE SERVICES DE L'AGGLO

L'Agglopôle s'inscrit logiquement dans la logique des accords de Paris et s'engage à réduire son empreinte carbone.

### Exemple d'action

- Encourager les livraisons ou les déplacements décarbonés ou bas carbone
- Inciter les fournisseurs à proposer des solutions logistiques bas carbone et à proposer des solutions d'emballage les plus sobres
- Echanger avec les titulaires des marchés afin d'identifier les leviers d'action et adapter les comportements, les volumes et fréquences de commandes afin de limiter le nombre de transport.
- Identifier les leviers favorisant la sobriété énergétique
- Poursuivre le renouvellement du parc automobile avec une flotte à faible émission de carbone, en conformité avec les engagements du COT :
  - Privilégier les flottes légères de véhicules électriques par le renouvellement de contrat leasing, avec l'objectif d'atteindre 50% du parc électrique à horizon 2025.
  - Augmenter le nombre de bus électriques dans la flotte de bus intercommunale avec un objectif de renouvellement annuel deux à trois bus par an vers la motorisation électrique à partir de 2025.
  - Engager une réflexion sur l'électrification des autres types de véhicules : collectes, BOM, etc.
- Systématiser la communication des données liées au bilan carbone (consommation énergétique et consommation d'eau) dans les marchés de Délégations de Services Publics par les titulaires (notamment pour le cycle de l'eau, collecte et traitement des déchets, transport public → contextualiser l'impact carbone / eau)
- Favoriser les productions « fabriqué en France » afin de limiter les émissions de CO2
- Actualiser le bilan des gaz à effets de serre
- Etablir une analyse environnementale simplifiée

### Indicateur de réussite

- ✓ Identifier les marchés à enjeux en termes d'impact / difficulté
- ✓ Parts de marché éligibles pour lesquels il s'agit d'un critère
- ✓ Nombre de clauses de progrès sur la baisse des émissions de carbone dans les marchés
- ✓ Réaliser une analyse environnementale simplifiée de l'agglomération

## LIMITER L'UTILISATION DES RESSOURCES NON RENOUVELABLES

L'Agglo souhaite réduire l'utilisation des ressources non renouvelables aussi bien en ce qui concerne l'énergie, que les produits finis.

### Actions :

- Augmenter la part de consommation en énergies renouvelables pour l'électricité des bâtiments et équipements publics
- Encourager l'achat de produits recyclés, reconditionnés et/ou facilement réparables dans les marchés. Intégrer des clauses de progrès dans les contrats afin d'encourager le développement de ces alternatives
- Considérer, quand cela est pertinent la possibilité, d'un achat de produit d'occasion
- Allonger la durée de vie des équipements en envisageant par défaut l'extension de leur durée d'utilisation, et en intégrant les éventuels surcoûts associés dans la prise de décision
- Explorer les pistes de mutualisation possible avant l'achat d'un équipement
- Privilégier des achats d'équipements éco-conçus, ayant une faible consommation électrique et/ou offrant une bonne performance énergétique
- Augmenter encore la part de valorisation des déchets de collecte, privilégiant la valorisation matière à la valorisation énergétique
- Questionner et limiter l'utilisation des produits à usage unique, notamment dans les prestations événementielles, traiteurs (exemple : privilégier la vaisselle réutilisable)

### Indicateurs :

- ✓ Nombre de projets pour lesquels une alternative à l'achat neuf (reconditionné, occasion) a été retenue
- ✓ Nombre d'équipements éco-conçus achetés
- ✓ Pourcentage des prestations événementielle ou traiteurs pour lesquels les produits à usage unique ont été significativement réduits
- ✓ Part d'électricité renouvelable dans la consommation des bâtiments et équipements publics

## CONSTRUIRE RESPONSABLE

Afin d'accroître les chances de succès, la réflexion sur l'amélioration de l'impact du bâtiment doit être fortement anticipée. L'agglomération s'efforce d'adopter une démarche de sobriété dans la conception de ses projets.

L'agglomération ambitionne de participer activement au développement des EnR (Energies Renouvelables), toutes filières confondues et y compris sur son propre patrimoine.

Sète agglomération développe également une politique de chantiers durables en intégrant les principes de l'économie circulaire : réemploi, réutilisation et recyclage afin de limiter son impact sur la biodiversité et plus généralement sur l'environnement.

### Actions :

- S'assurer que le cahier des charges répond à l'ensemble des critères exigés par les financeurs institutionnels afin de garantir un niveau d'aide financière et une performance environnementale maximale des projets
- Diligenter une pré-étude systématique afin de définir les pistes d'optimisation des ressources (eau, énergies, limitation des déchets ou valorisation de ces derniers)
- Mise en place progressive des diagnostics ressources pour les chantiers de démolition et rénovation permettant d'identifier les matériaux réemployables, ainsi que d'aiguiller tous les matériaux vers les bonnes filières de valorisation
- Partager les ambitions environnementales avant d'avoir un projet architectural afin de clarifier les enjeux et les priorités du projet.
- Développer l'utilisation de gravats recyclés dans les chantiers de voirie, notamment à l'aide du label GECO porté par la FRTP et le Conseil départemental
- Inciter à la dépose sélective dans les chantiers de démolition et de rénovation, à la suite du diagnostic ressources, permettant de réemployer un maximum de matériaux des chantiers
- Intégrer progressivement les matériaux issus du réemploi et du recyclage dans les chantiers de bâtiment
- Privilégier les solutions garantissant une sobriété énergétique et/ou de ressources
- Encourager le recours aux matériaux biosourcés, proches et/ou issus du réemploi ou de la réutilisation dans la construction en prévoyant de valoriser ces aspects dans les critères d'évaluation.
- Encourager l'utilisation de matériaux favorisant le drainage de l'eau.
- Evaluer la conception du projet au regard de plusieurs critères comme par exemple : la consommation d'eau, le confort thermique, la performance énergétique, ect. en privilégiant le label Bâtiments Durable Occitanie (BDO), ou Quartier durable d'Occitanie, plus adapté aux contraintes territoriales locales, que le label Haute Qualité Environnementale (HQE) :
  - Augmenter la part d'énergie renouvelable : en analysant tous les potentiels de développement d'EnR, la possibilité de recourir à la géothermie, thalassothermie, etc.
  - Concevoir un projet qui ne soit pas incompatible ou qui rende difficile la possibilité d'ajouter ultérieurement des solutions d'énergies renouvelables.
  - Analyser les possibilités d'autoconsommation directe ou avec les bâtiments à proximité
- Protéger la qualité de l'air intérieur, en apportant un soin particulier dans le choix du mobilier, des peintures, etc.
- Intégrer les dispositions de la charte Chantier Propre (ou Durable) dans les marchés publics

- Réfléchir en termes de Cycle de Vie
  - Sensibiliser les acheteurs et prescripteurs à l'analyse du cycle de vie
  - Identifier les projets pour lesquels ce type d'analyse est pertinente
  - Evaluer l'expression de besoin et le cahier de charges

Indicateurs :

- ✓ Nombre de marchés intégrant des matériaux biosourcés ou du réemploi dans la construction (de manière significative – apprécié par l'acheteur) et le calcul du ratio des marchés
- ✓ Nombre de chantiers certifiés selon une norme environnementale
- ✓ Nombre de diagnostics ressources effectués
- ✓ Montant récupéré par la valorisation financière (revente) des ressources
- ✓ Montant des aides financières reçues sur les projets
- ✓ Mettre en œuvre progressivement les outils afin d'évaluer le ratio du cumul des tonnages détournés de la décharge par typologie de ressource versus le tonnage des déchets
- ✓ Production d'énergie renouvelable (ENR) envisagée par chantiers en kWh par filières

## REDUIRE L'IMPACT SUR LA BIODIVERSITE

Sète Agglopolé Méditerranée, comme la ville de Sète, s'est engagée dans une démarche « zéro phyto » et poursuit ses travaux de réhabilitation des berges

### Actions :

- Privilégier les produits écolabellisés ou des produits démontrant leur faible impact sur l'environnement et la biodiversité.
- Privilégier les produits issus de l'agriculture biologique ou issues d'une production raisonnée et/ou des produits de saison et/ou locaux, notamment dans le cadre de prestations événementielles.
- Eviter les produits contenant des substances nocives pour la santé ou l'environnement. Si aucune alternative pertinente n'est disponible sur le marché, identifier avec le fournisseur les moyens de limiter les impacts.
- Utiliser des produits d'entretien écolabellisés pour le traitement courant et réserver les produits chimiques aux traitements curatifs.
- Privilégier les plantes méditerranéennes ou les essences locales adaptées aux contraintes environnementales actuelles et à venir sur le territoire de l'agglomération.
- Envisager systématiquement la possibilité de laisser des espaces de terre non artificialisées

### Indicateurs :

- ✓ Pourcentage de produits écolabellisés ou à faible impact achetés dans les marchés concernés
- ✓ Pourcentage de produits issus de l'agriculture biologique achetés
- ✓ Surface désimperméabilisée en m<sup>2</sup>
- ✓ L'inclusion d'espèces locales dans les projets de renaturation (nombre d'espèce différentes, nombre de spécimens, surface occupée en m<sup>2</sup> et les ratios par rapport à l'ensemble du projet)

**SOCIAL, SOCIÉTAL ET  
SOLIDAIRE**

## SOCIAL, SOCIÉTAL ET SOLIDAIRE

L'agglomération s'engage depuis plusieurs années sur des actions d'insertion par l'activité économique.

Cela regroupe un ensemble de dispositifs permettant à une personne de signer un contrat de travail avec une structure de l'IAE (association d'insertion, agence d'intérim d'insertion, entreprise d'insertion, atelier et chantier d'insertion).

Elle s'adresse aux personnes particulièrement éloignées de l'emploi telles que les bénéficiaires des minimas sociaux, les chômeurs de longue durée, les personnes en situation de handicap, les jeunes de moins de 26 ans sortis du système scolaire, les personnes de plus de 50 ans...

L'Agglo dispose des leviers d'actions suivant :

1. La Mission Locale d'Insertion des Jeunes du Bassin de Thau
  - La structure qui accompagne des jeunes de moins de 26 ans sur les problématiques d'emploi, santé et logement.
2. Les chantiers d'insertion
  - Pour permettre à des publics éloignés de l'emploi de s'intégrer dans un parcours professionnel, dont 2 sont permanents : La Recyclerie (délivre des CQP en vente en Grande et moyenne surface, et le traitement du linge) et Defi WEB (un chantier autour des métiers du numérique et de l'informatique)
3. Soutien à La création d'entreprise et à l'emploi.
  - Pour la création, la reprise et le développement d'entreprise, l'agglomération soutient L'ADIE dont l'action est d'accompagner des créateurs d'entreprise exclus du système bancaire
  - Pour l'accompagnement dans l'emploi, l'agglomération s'appuie sur 3 associations : Renaissance 34 coaching de femmes), NQT (favorise l'insertion professionnelle des jeunes diplômés de moins de 30 ans, Bac+3 et plus) et l'APIJE (association de recrutement solidaire œuvre dans l'accompagnement des personnes notamment au titre de l'accompagnement vers l'emploi)
4. La clause sociale dans les marchés publics
  - L'agglomération travaille à la mise en œuvre de la clause sociale dans les marchés publics et privés du territoire, son rôle de facilitateur dans la coordination des acteurs, entreprises, opérateurs de l'emploi et facilitateurs sociaux au service des demandeurs d'emploi est primordial.
  - Sète agglomération méditerranée a entériné par décision du Conseil communautaire un minimum de 10% d'heures de clause sociale dans les marchés publics contractés sur le territoire ce qui est le double des préconisations nationales.

L'agglomération souhaite poursuivre les efforts et étendre le périmètre d'action à de nouvelles thématiques comme le bien-être au travail, la parité professionnelle, etc.

La collectivité ambitionne de créer plus 50 emplois d'insertion sur le territoire par année.

## RENFORCER L'INSERTION, L'EGALITE, LE HANDICAP

*Sète Agglopôle Méditerranée entend jouer pleinement son rôle afin de favoriser l'insertion professionnelle et encourager l'égalité entre les femmes et les hommes.*

### Actions :

- Poursuivre le travail de sensibilisation des prescripteurs par le facilitateur de la clause sociale
- Questionner systématiquement l'intégration de clauses sociales dans l'ensemble des domaines d'activité donnant lieu à marchés publics, quel que soit leur montant et les déployer autant que faire se peut
- Introduire les clauses d'insertion dans tous les segments d'achats s'y prêtant, y compris ceux comportant des prestations intellectuelles
- Encourager la proposition de variantes sociales
- Envisager des clauses de progrès dans les contrats pour développer l'insertion
- Poursuivre le travail de sensibilisation sur la clause sociale auprès des prescripteurs et des entreprises
- Continuer à accompagner les entreprises dans la mise en œuvre des conditions de réalisation des heures d'insertion
- Maintenir un fort niveau de suivi des marchés avec des dispositions d'insertion et l'évaluation du dispositif
- Accroître le recours à des marchés réservés à des structures d'insertion par l'activité économique (SIAE) et à des Entreprises Adaptées/ESAT

### Indicateurs :

- ✓ Nombre de chantiers réservés à des SIAE et/ou ESAT (↔ *périmètre éligible*)
- ✓ Nombre de marchés « *clausés* »
- ✓ Ratio marchés « *clausés* » / marchés éligibles
- ✓ Volume d'heures « clause sociale »
  - Cumul annuel des d'heures "clause sociale" prévues
  - Cumul annuel des d'heures "clause sociale" réalisées
  - Ratio Heures d'insertions Réalisées / Prévues
- ✓ Nombres d'heures « *clausées* » par natures d'opération
  - Nombre de marchés fournitures « clausés » + ratio vs marchés éligibles
  - Nombre de marchés de services « clausés » + ratio vs marchés éligibles
  - Nombre de marchés Travaux « clausés » + ratio vs marchés éligibles

## CONDITIONS DE TRAVAIL, DISPOSITIONS SOCIALES ET ENGAGEMENT SOCIÉTAL DES ENTREPRISES

Sète Agglopôle Méditerranée souhaite valoriser les initiatives RSE dans les consultations dès lors qu'elles sont en lien avec l'objet du marché

### Actions :

- Accompagner les entreprises dans la mise en place d'une démarche RSE
- Intégrer des exigences de parité dans les conditions d'exécution du marché, dès que l'objet du marché le permet.
- Demander aux entreprises de communiquer les actions mises en œuvre pour renforcer la sécurité au travail et protéger la santé de leurs salariés.

### Indicateurs :

- ✓ Nombre de réunion de sensibilisation individuelles ou collectives effectuées

**ECONOMIQUEMENT  
RESPONSABLE**

## ECONOMIQUEMENT RESPONSABLE

En plus de soutenir le tissu économique local et ses TPE/PME, avec son SPASER l'Agglomération de Sète entend inciter les entreprises à mettre en œuvre une démarche responsable et vertueuse au sein de leurs organisations.

Les dispositions du SPASER vise à renforcer l'efficacité et la performance de la commande publique et garantir ainsi une utilisation optimale de l'argent publique.

L'agglomération souhaite également inciter, accompagner et engager les fournisseurs à opérer de manière responsable. Il ne s'agit pas uniquement de sélectionner des produits ou services responsables mais bien d'accompagner, à son niveau, les acteurs économiques vers des modèles plus durables, ou vers l'économie circulaire.

Selon l'ADEME, « l'économie circulaire peut se définir comme un système économique d'échange et de production qui, à tous les stades du cycle de vie des produits (biens et services), vise à augmenter l'efficacité de l'utilisation des ressources et à diminuer l'impact sur l'environnement tout en développant le bien être des individus. »

L'économie circulaire se constitue autour de trois domaines et sept piliers.

- Une offre des acteurs économiques qui limite l'extraction des matières premières primaires et se source de matériaux durables par le biais de l'écoconception. La recherche de synergies entre acteurs économiques à travers le concept de l'écologie industrielle et territoriale, ainsi que l'innovation dans la façon de répondre à des besoins clients en proposant un service plutôt qu'une vente de produit avec transfert de propriété (économie de la fonctionnalité).
- Une demande et un comportement des consommateurs plus durables en incitant à la consommation responsable (consommation collaborative, produits à faible impact environnemental et sociétal ...). Les produits consommés restent longtemps en utilisation grâce à l'allongement de la durée d'usage par le biais d'un système performant de réemploi, réparation et de réutilisation.
- Une gestion des déchets optimisée pour l'organique et la matière.

# L'économie circulaire

## 3 domaines, 7 piliers



L'économie circulaire prône le passage d'une économie linéaire où on extrait, transforme, consomme et jette, à une économie fonctionnant en boucle fermée. Plus ces boucles sont fermées localement, plus la création de valeur locale et la réduction des gaz à effet de serre sera grande. Le modèle de l'économie circulaire permet donc également de créer des filières locales, d'avoir un enjeu sur le développement économique et durable local entre autres par le biais de création d'emplois sur le territoire

Sète agglomération Méditerranée est dans le cadre du contrat d'objectifs territoriaux (COT) avec l'ADEME engagée dans la démarche économie circulaire via le suivi du référentiel national de l'ADEME. La forte volonté politique, ainsi que la création d'un poste de chargée de mission économie circulaire au sein de l'agglomération ont permis d'avancer sur les sujets de l'économie circulaire.

Les grands projets menés à ce jour sont notamment :

- Elaboration d'une feuille de route stratégique économie circulaire
- Structuration et animation de la démarche économie circulaire du territoire
- Recherche de filière de valorisation innovantes, notamment pour la filière conchylicole et des déchets verts
- Création d'un groupement d'employeurs pour l'insertion et la qualification en économie circulaire
- Développement des formations et de la recherche en économie circulaire sur le territoire

Sète Agglomération Méditerranée souhaite intégrer les principes de l'économie circulaire dans les marchés publics et l'inscrire dans son SPASER. Par le biais de la commande publique, la collectivité impulsera une véritable dynamique territoriale à ce sujet, notamment dans le secteur du BTP (cf. actions paragraphe Construire durable)

## AMELIORER L'ACCES A LA COMMANDE PUBLIQUE DES TPE / PME ET DES ACTEURS DU TERRITOIRE

*L'agglomération est un donneur d'ordre majeur du bassin économique et doit s'assurer que la commande publique s'adresse à tous les acteurs.*

### Actions :

- Simplifier l'accès à la commande publique
  - Travailler à rendre plus lisibles les documents de consultation
  - Proposer des allotissements adaptés aux marchés et aux potentiels fournisseurs, en proposant des lots accessibles aux TPE-PME en termes de montant, de compétences et de savoir-faire
  - Encourager l'allotissement technique et/ou géographique dès l'évaluation du besoin grâce à la connaissance du marché fournisseurs
  - Accompagner les fournisseurs si nécessaire lors de la réponse aux appels d'offres
- Communiquer et sensibiliser les acteurs :
  - Animer des réunions d'information sur la commande publique : afin d'identifier et lever les freins
  - Poursuivre les actions d'assistance pour l'utilisation de la plateforme dématérialisée de réponse aux marchés publics de l'agglomération
  - Aller à la rencontre des acteurs locaux et les encourager à répondre aux marchés publics de l'agglomération
  - Partager périodiquement la planification des marchés auprès des acteurs du territoire

### Indicateurs :

- ✓ Evaluer les typologies d'entreprises par famille d'achat et par taille de marchés en nombre et en volume de dépense : titulaires, primo-accédants, primo-répondants. Des objectifs seront définis à l'issue de l'état des lieux.
- ✓ Part de la dépense passée auprès d'entreprises implantées sur le territoire de l'agglomération (sur le montant total et sur le nombre d'entreprise) pour les marchés publics et les dépenses hors marchés
- ✓ Nombre de réunions de sensibilisation des fournisseurs à la commande publique

## MAINTENIR DES RELATIONS EQUILIBREES AVEC LES FOURNISSEURS

Il s'agit d'un principe élémentaire d'éthique des affaires sur lequel l'agglomération se doit d'être exemplaire.

### Actions :

- Veiller à donner un maximum de visibilité aux fournisseurs sur les besoins et les volumes lors de la phase de consultation, mais également pendant toute la vie du contrat
  - En ayant préalablement analysé les volumes
- Définir des formules de révision tarifaires plus adaptées aux secteurs
  - En multipliant les dialogues avec les fournisseurs pour mieux comprendre les marchés
  - En adaptant les formules aux structures de coûts des fournisseurs
- Poursuivre les efforts en termes de délai de paiement en vue de sécuriser la trésorerie des entreprises TPE-PME
  - En proposant des avances sur les marchés, avec un maximum de 30% pour les petites et moyennes entreprises
- Détecter et prévenir les pratiques anticoncurrentielles
  - Assurer une veille active sur les marchés stratégiques. Identifier les secteurs présentant des risques d'entente
  - Adopter une stratégie d'allotissement adaptée pour réduire ce risque. Développer les analyses afin d'identifier les offres anormalement hautes
  - Sensibiliser les prescripteurs aux risques d'entente, de pratiques anticoncurrentielles
  - Renforcer les contrôles pour détecter les offres anormalement basses
- Garantir des contrats équilibrés, en s'appuyant sur la Charte des Relations Fournisseurs et Achats Responsables (RFAR)
  - S'assurer que les clauses administratives et techniques soient en conformité avec les pratiques du secteur et les opérateurs susceptibles de répondre.
  - Analyser les difficultés rencontrées en cours d'exécution (bilan d'exécution de marché, avenants nécessaires...) et capitaliser sur les différents retours d'expérience pour le lancement des futures consultations
- Maintenir une relation financière équilibrée
  - Sète Agglopôle Méditerranée veille notamment à définir des formules de révisions tarifaire adaptée (clause de revoyure)
- Prévenir les litiges
  - Positionner le service achats en médiateur pour éviter ou régler des situations litigieuses
  - S'assurer de la bonne compréhension du besoin et de la réponse du fournisseur
  - Impliquer au maximum le prescripteur dans l'analyse des offres et des mémoires techniques.
  - Informer par écrit le fournisseur sur les difficultés rencontrées ou les motifs d'insatisfaction en vue de préparer une première réunion de conciliation amiable
  - Recourir à un médiateur si les premières étapes ne s'avéraient pas suffisantes pour régler le différend

Indicateurs :

- ✓ Délai de paiement au global et par typologie d'achat (prestations intellectuelles, fournitures, travaux, etc.)
- ✓ Nombre de marchés disposant d'une formule de révision tarifaire innovante et discutée avec les fournisseurs
- ✓ Taux de TPE et PME ayant bénéficié d'avances
- ✓ Niveau de dépendance des fournisseurs sensibles
- ✓ Montant et pourcentage d'achat local
- ✓ Nombre d'offres anormalement basses
- ✓ Nombre d'offre anormalement hautes
- ✓ Nombre de participations à des salons
- ✓ Nombre de réunions de suivi d'exécution
- ✓ Nombre de réunions de lancement de mission

## GARANTIR UNE DEPENSE PUBLIQUE EFFICACE

Sète Agglopôle Méditerranée croit que pour que la dépense publique soit efficace il faut notamment passer d'une approche prix à une approche coût, et même coût globale.

### Actions :

- Généraliser l'approche coût global dans les propositions tarifaires des soumissionnaires
  - En incitant les fournisseurs à communiquer un coût complet de leur offre sur l'ensemble du cycle de vie lorsque c'est pertinent (le découpage fera alors clairement apparaître les coûts d'acquisition, d'implémentation, d'utilisation, de suivi du contrat, et de fin de vie)
- Encourager les entreprises à proposer des économies intelligentes
  - En multipliant les demandes de variantes économiques dans les contrats et en évaluant la pertinence de ces variantes
  - En valorisant dans l'analyse des offres la proposition de variantes plus économiques en termes de coût global
- Raisonner en performance globale du marché
  - En incitant les fournisseurs à valoriser leur offre en intégrant les considérations économiques, sociale et environnementale
- Piloter la performance des contrats
  - En multipliant les engagements de qualité de service dans les contrats
  - En définissant des indicateurs de performance adaptés
- Multiplier le recours à la négociation dans les marchés
  - En identifiant préalablement les marchés éligibles, et en prévoyant une phase de négociation dans le processus de consultation

### Indicateurs :

- ✓ Montant des gains générés lors des négociations et pourcentage de gains sur le périmètre éligible
- ✓ Nombre de négociations menées et évaluer l'impact et le retour sur investissement de ces négociations
- ✓ Nombre de marchés pour lesquels une variante économique a été retenue avec le montant cumulé des gains associés

## ENCOURAGER LES ENTREPRISES A METTRE EN ŒUVRE DES MODELES ECONOMIQUES VERTUEUX

L'agglomération a initié un projet d'évaluation « Performance Globale » des entreprises du territoire volontaire et prête à s'engager dans une démarche d'amélioration de leur impact social, environnemental et économique de leurs activités.

La commande publique de l'agglomération peut accompagner cette initiative.

### Actions :

- Développer la transparence et la réciprocité des pratiques : ajouter la notion de transparence, notamment sur les procédés, les approvisionnements, les tarifs, dans les critères d'attribution des marchés
- Accompagner les fournisseurs en les aidant et incitant à intégrer et à valoriser davantage les initiatives responsables dans leurs réponses aux marchés publics
- Partager des bonnes pratiques et initiatives responsables observées, dans la mesure où les initiatives concernées ne revêtent pas un caractère stratégique pour les fournisseurs
- Encourager les échanges et le partage entre les fournisseurs de SAM

### Indicateurs :

- ✓ Recensement des initiatives partagées
- ✓ Evolution du niveau de connaissance des acheteurs sur les secteurs d'activités grâce au partage d'information et à la transparence des fournisseurs.

## VIGILANCE LORS DE LA PARTICIATION AU FINANCEMENT DE PROJET

Sète Agglopôle Méditerranée joue un rôle actif dans le financement de nombreux projets structurants, en les attribuant par le biais de mandats publics à ses entités affiliées, à savoir la Société Anonyme d'Économie Mixte Locale Elit (SA Elit) et la Société Publique Locale d'Aménagement du Bassin de Thau (SPLBT).

Le cadre légal impose, dans le cadre de ces mandats, que les mandataires respectent rigoureusement les règles qui s'appliquent aux mandants. En conséquence, les dispositions du Schéma de Promotion des Achats Socialement et Écologiquement Responsables (SPASER) doivent être appliquées de manière stricte aux marchés publics résultant de ces conventions de mandat. Cela signifie que toutes les obligations sociales et environnementales contenues dans le SPASER doivent être intégrées dans les marchés publics que les mandataires passent pour le compte de l'agglomération.

De plus, grâce au contrôle analogue que l'agglomération exerce sur ses entités affiliées, il est possible d'exiger que les dispositions du SPASER de Sète s'appliquent également aux projets directement attribués à ces entités, même en dehors des mandats publics formels. Ce contrôle nous permet de garantir que les principes du SPASER sont respectés dans tous les projets menés par la SA Elit et la SPLBT.

Les projets concernés incluent principalement des travaux d'aménagement et de construction, mais englobent également des concessions importantes sur le plan financier, telles que des concessions d'aménagement ou de stationnement. En appliquant les dispositions du SPASER à ces projets, Sète s'assure que ses engagements en matière de développement durable, de responsabilité sociale et d'achats responsables sont maintenus de manière cohérente et systématique dans toutes les activités de ses entités affiliées

### Indicateurs :

- ✓ 100% de conformité avec les règles évoquées ci-dessus

# GOUVERNANCE

## GOUVERNANCE / METHODES

L'objectif du SPASER est d'engager l'agglomération dans une démarche de progrès.

De nombreux indicateurs ont été listés à tout au long de ce document. Pour certains d'entre eux, il est encore trop tôt pour définir des objectifs à atteindre. Pendant la première phase de mise en œuvre du SPASER, l'Agglopoêle va progressivement construire son référentiel. C'est après une première évaluation que les objectifs complémentaires pourront être définis.

Ce document est également l'occasion pour l'agglomération de définir ses ambitions en termes de d'organisation achat. D'engager les acteurs et les équipes de la commande publiques à renforcer leurs outils et méthode afin de garantir une dépense publique efficace et des achats responsables.

## DEVELOPPER LA CULTURE ACHAT

Pendant longtemps l'achat dans le secteur public s'est limité à la commande publique. L'objectif est de faire évoluer le niveau de maturité des pratiques achats

### Actions :

- Former les équipes achats et commande publique aux techniques d'achats
  - En définissant un plan de formation adapté
- Renforcer les relations « acheteur-prescripteur »
  - En clarifiant le rôle de chacun dans le processus achat
  - En sensibilisant les prescripteurs à l'achat et à l'achat responsable
- Multiplier les Retours d'Expérience au sein du département commande publique
- Développer la culture du gain
  - Valoriser les gains de chacun des marchés réalisés, aussi bien financiers que qualitatifs
- Améliorer la collaboration entre acheteur et prescripteur
  - Sensibiliser les prescripteurs à l'intérêt de l'implication plus en amont du service achat
  - Mettre à disposition des prescripteurs des outils d'aide à la définition responsable du besoin
  - Systématiser les fiches de synthèse achat sur les projets stratégiques
- Encourager les parangonnages (benchmark) avec les autres collectivités
- Multiplier les échanges avec les acteurs économiques
  - Systématiser la logique de sourcing, notamment sur les familles d'achats stratégiques et sensibles
  - Communiquer sur le SPASER auprès des acteurs économiques. Expliquer en quoi cela les impacte et ce que SAM attend désormais
  - Entretenir une veille marché pour identifier les initiatives responsables pouvant être envisagées au sein de l'agglomération ou pour les partager auprès d'autres acteurs économiques
- Créer les conditions pour permettre aux élus de faire des choix éclairés en apportant une nouvelle dimension en commission d'appel d'offres :
  - Acculturer les élus aux enjeux de Responsabilité Sociale et Environnementale
  - Utiliser un nouveau format de synthèse des offres et de recommandation qui met l'accent sur les dimensions sociale, environnementale et économique
  - Communiquer en amont les éléments d'analyse afin et garantir un délai raisonnable pour leur étude préalable par les membres de la commission d'appel d'offre.

### Indicateurs :

- ✓ Formation des équipes de la commande publique
- ✓ Nombre d'acteurs sensibilisés aux achats et aux achats responsables
- ✓ Nombre de fiches ReTex
- ✓ Nombre de fiches synthèse de projet

- ✓ Montant cumulé annuel des gains achats
- ✓ Nombre de benchmarck réalisés
- ✓ Nombre de sourcings réalisés
- ✓ Nombre et % d'entreprises sourcées attributaires de marché annuellement
- ✓ Nombre de marchés avec des fournisseurs stratégiques pour lesquels une évaluation a été réalisée

## VEILLER A LA BONNE EXPRESSION DU BESOIN

En plus d'avoir un soutien achat du service de la commande publique, les équipes de l'agglomération pourront s'appuyer sur les référents environnement et social de l'agglomération. Ces derniers devront être systématiquement sollicités pour les « achats clés » de l'agglomération.

### Actions :

- Sensibiliser les acheteurs et prescripteurs de l'agglomération aux enjeux sociaux et environnementaux
- Encourager les réflexes de questionnement du besoin en cherchant à éviter la sur-qualité ou la sous-qualité
  - En s'appuyant sur une fiche d'aide à la définition responsable du besoin pour les achats stratégiques.
  - En développant le travail collaboratif entre acheteurs et prescripteurs
  - En capitalisant sur les évaluations et les retours d'expérience pour les marchés récurrents
  - En appliquant les techniques d'analyse de la valeur
- Sensibiliser acheteurs et prescripteurs à « l'économie de la fonctionnalité » (un nouveau modèle économique plus coopératif privilégiant l'usage à la propriété) et faciliter ainsi les expérimentations.
- Privilégier une expression de besoin fonctionnelle à une expression de besoin technique afin de bénéficier de l'expertise des fournisseurs et des meilleurs standards du marché
- Définir des critères d'évaluation pertinents
  - Pour s'assurer de fixer des critères objectifs permettant de discriminer les soumissionnaires
  - En se référant aux enseignements de la phase de sourcing
  - Via l'échange acheteur-prescripteur

### Indicateurs :

- ✓ Nombre de fiche d'aide à l'analyse responsable du besoin renseignées
- ✓ Conformité avec l'obligation de renseigner de fiches d'aide à l'analyse responsable du besoin pour les marchés stratégiques et supérieurs à 90k€ (« achats clés »)
- ✓ Le nombre de collaborateurs sensibilisés à « l'économie de la fonctionnalité »
- ✓ NB : d'autres indicateurs applicables sont déjà détaillés dans le point précédent sur « développer la culture achat »

## ENCOURAGER LES INITIATIVES INNOVANTES ET RESPONSABLES- SYSTEMATISER LA PRISE EN COMPTE DE LA RSE DANS LES PROJETS

L'agglomération retient une définition large de l'innovation. Loin de se réduire à l'innovation technologique, l'agglomération de Sète souhaite encourager les entreprises à véritablement être force de proposition.

### Actions :

- Inciter des fournisseurs proposant une variante argumentée plus responsable et valorisant l'effort de proposition d'alternatives crédibles
  - Sensibiliser les fournisseurs à l'intérêt d'adapter leur modèle économique aux enjeux sociaux et environnementaux
  - Valoriser les propositions innovantes et responsables lors des marchés sensibles et éligibles, en sanctuarisant une partie de la note technique sur la capacité du fournisseur à être force de proposition.
  - S'assurer préalablement de disposer des moyens pour évaluer efficacement les variantes
- La solution vertueuse doit devenir le choix par défaut. Ce choix devant être argumenté. Une offre plus conventionnelle peut évidemment toujours être préférée par les équipes de l'agglomération et dans ce cas elles devront justifier de leur arbitrage (pour les procédures hors marchés)
- Capitaliser sur les initiatives responsables
  - Créer une base avec les initiatives ou variantes responsables proposées par les fournisseurs
  - Partager ces initiatives auprès des prescripteurs
- Animer, coordonner, valoriser la démarche achat responsable
  - Communication sur les résultats et les bonnes pratiques
  - Constituer une équipe d'experts/de référents achats responsables
  - Suivre les indicateurs

### Indicateurs :

- ✓ Nombre de sourcings menés par les équipes achats et commande publique de l'agglomération
- ✓ Nombre de participations des équipes achats et commande publique à des salons et événements professionnels
- ✓ Nombre de marchés (et ratio) comportant des dispositions environnementales
- ✓ Nombre de marchés (et ratio) exigeants ou incitant les soumissionnaires à proposer des variantes innovantes et/ou responsables
- ✓ Nombre de marchés (et ratio) pour lesquels une variante responsable a été finalement retenue
- ✓ Nombre d'opérations de sensibilisation des fournisseurs à l'intérêt de la démarche RSE
- ✓ Nombre de prescripteurs et d'acheteurs sensibilisés et formés aux enjeux sociaux et environnementaux

## GARANTIR LE RESPECT DE NOS EXIGENCES PAR LES FOURNISSEURS

Les objectifs fixés par Sète Agglopôle Méditerranée sont ambitieux et ils reposent à la fois sur l'implication de ses agents et l'engagement de ses fournisseurs.

L'agglomération se doit de mettre en œuvre et de renforcer ses moyens de contrôle.

### Actions :

- Suivre la bonne exécution des dispositions permettant de limiter l'impact sur l'environnement
- S'assurer du respect des obligations sociales et environnementales des fournisseurs
- Multiplier les audits fournisseurs, les visites et contrôles sur sites
- Généraliser les mécaniques de pénalités applicables et proportionnées en cas de non-respect des engagements

### Indicateurs :

- ✓ Nombre de contrôles réalisés
- ✓ Nombre d'audits fournisseurs réalisés
- ✓ Nombre de pénalités appliquées
- ✓ Pourcentage des marchés pénalisés

## MISE EN PLACE D'UNE DEMARCHE D'AMELIORATION CONTINUE

Cette posture est indispensable au bon déploiement du SPSE de la collectivité.

### Actions :

- EVALUER
  - Établir des bilans de marché dans un premier temps avec les fournisseurs stratégiques, puis généraliser.
  - Evaluer les marchés pour lesquels l'agglomération pourrait basculer vers un contrat de performance ou vers des clauses de progrès.
  - Définir une nouvelle organisation pour multiplier les échanges avec les titulaires des marchés
  
- PROGRESSER :
  - Développer les clauses de progrès dans les contrats en coordination avec les prescripteurs et/ou les contrats de performance lorsque c'est pertinent
  - Intégrer de nouvelles obligations contractuelles engageant le fournisseur à être force de proposition. A faire des retours critiques et constructifs sur l'exécution des prestations, l'expression de besoin, à partager son expérience acquise auprès d'autres clients et des bonnes pratiques

### Indicateurs :

- ✓ Nombre de rencontres effectuées avec les fournisseurs dans le cadre du plan de progrès ou de l'amélioration continue

## PILOTAGE DU SPASER

L'objectif du SPASER est d'engager l'agglomération dans une démarche de progrès.

De nombreux indicateurs ont été listés à tout au long de ce document. Pour certains d'entre eux, il est encore trop tôt pour définir des objectifs à atteindre. Pendant la première phase de mise en œuvre du SPASER, l'agglomération va progressivement construire son référentiel. C'est après une première évaluation que les objectifs complémentaires pourront être définis.

Ci-après une synthèse des indicateurs à suivre :

### *PROTECTION ENVIRONNEMENTALE*

#### Indicateur de réussite

- ☐ Identifier les marchés à enjeux en termes d'impact / difficulté
- ☐ Parts de marché éligibles pour lesquels il s'agit d'un critère
- ☐ Nombre de clauses de progrès sur la baisse des émissions de carbone dans les marchés
- ☐ Réaliser une analyse environnementale simplifiée de l'agglomération
- ☐ Nombre de projets pour lesquels une alternative à l'achat neuf (reconditionné, occasion) a été retenue
- ☐ Nombre d'équipements éco-conçus achetés
- ☐ Pourcentage des prestations événementielle ou traiteurs pour lesquels les produits à usage unique ont été significativement réduits
- ☐ Part d'électricité renouvelable dans la consommation des bâtiments et équipements publics
- ☐ Nombre de marchés intégrant des matériaux biosourcés ou du réemploi dans la construction (de manière significative – apprécié par l'acheteur) et le calcul du ratio des marchés
- ☐ Nombre de chantiers certifiés selon une norme environnementale
- ☐ Nombre de diagnostics ressources effectués
- ☐ Montant récupéré par la valorisation financière (revente) des ressources
- ☐ Montant des aides financières reçues sur les projets
- ☐ Mettre en œuvre progressivement les outils afin d'évaluer le ratio du cumul des tonnages détournés de la décharge par typologie de ressource versus le tonnage des déchets
- ☐ Production d'énergie renouvelable (ENR) envisagée par chantiers en kWh par filière
- ☐ Pourcentage de produits écolabellisés ou à faible impact achetés dans les marchés concernés
- ☐ Pourcentage de produits issus de l'agriculture biologique achetés
- ☐ Surface désimperméabilisée en m<sup>2</sup>
- ☐ L'inclusion d'espèces locales dans les projets de renaturation (nombre d'espèces différentes, nombre de spécimens, surface occupée en m<sup>2</sup> et les ratios par rapport à l'ensemble du projet)

## SOCIAL, SOCIÉTAL ET SOLIDAIRE

### Indicateurs :

- ❑ Nombre de chantiers réservés à des SIAE et/ou ESAT ( ⇔ *périmètre éligible*)
- ❑ Nombre de marchés « *clausés* »
- ❑ Ratio marchés « *clausés* » / marchés éligibles
- ❑ Volume d'heures « *clause sociale* »
  - Cumul annuel des d'heures "clause sociale" prévues
  - Cumul annuel des d'heures "clause sociale" réalisées
  - Ratio Heures d'insertions Réalisées / Prévues
- ❑ Nombres d'heures « *clausées* » par natures d'opération
  - Nombre de marchés fournitures « *clausés* » + ratio vs marchés éligibles
  - Nombre de marchés de services « *clausés* » + ratio vs marchés éligibles
  - Nombre de marchés Travaux « *clausés* » + ratio vs marchés éligibles
- ❑ Nombre de réunion de sensibilisation individuelles ou collectives effectuées

## ÉCONOMIQUEMENT RESPONSABLE

### Indicateurs :

- ❑ Évaluer les typologies d'entreprises par famille d'achat et par taille de marchés en nombre et en volume de dépense : titulaires, primo-accédants, primo-répondants. Des objectifs seront définis à l'issue de l'état des lieux.
- ❑ Part de la dépense passée auprès d'entreprises implantées sur le territoire de l'agglomération (sur le montant total et sur le nombre d'entreprise) pour les marchés publics et les dépenses hors marchés
- ❑ Nombre de réunions de sensibilisation des fournisseurs à la commande publique
- ❑ Délai de paiement au global et par typologie d'achat (prestations intellectuelles, fournitures, travaux, etc.)
- ❑ Nombre de marchés disposant d'une formule de révision tarifaire innovante et discutée avec les fournisseurs
- ❑ Taux de TPE et PME ayant bénéficié d'avances
- ❑ Niveau de dépendance des fournisseurs sensibles
- ❑ Montant et pourcentage d'achat local
- ❑ Nombre d'offres anormalement basses
- ❑ Nombre d'offre anormalement hautes
- ❑ Nombre de participations à des salons
- ❑ Nombre de réunions de suivi d'exécution
- ❑ Nombre de réunions de lancement de mission
- ❑ Montant des gains générés lors des négociations et pourcentage de gains sur le périmètre éligible
- ❑ Nombre de négociations menées et évaluer l'impact et le retour sur investissement de ces négociations

- ❑ Nombre de marchés pour lesquels une variante économique a été retenue avec le montant cumulé des gains associés
- ❑ Recensement des initiatives partagées
- ❑ Évolution du niveau de connaissance des acheteurs sur les secteurs d'activités grâce au partage d'information et à la transparence des fournisseurs.

## GOUVERNANCE / MÉTHODES

### Indicateurs :

- ❑ Formation des équipes de la commande publique
- ❑ Nombre d'acteurs sensibilisés aux achats et aux achats responsables
- ❑ Nombre de fiches ReTex
- ❑ Nombre de fiches synthèse de projet
- ❑ Montant cumulé annuel des gains achats
- ❑ Nombre de benchmarck réalisés
- ❑ Nombre de sourcings réalisés
- ❑ Nombre et % d'entreprises sourcées attributaires de marché annuellement
- ❑ Nombre de marchés avec des fournisseurs stratégiques pour lesquels une évaluation a été réalisée
- ❑ Nombre de fiche d'aide à l'analyse responsable du besoin renseignées
- ❑ Conformité avec l'obligation de renseigner de fiches d'aide à l'analyse responsable du besoin pour les marchés stratégiques et supérieurs à 90k€ (« achats clés »)
- ❑ Le nombre de collaborateurs sensibilisés à « l'économie de la fonctionnalité »
- ❑ NB : d'autres indicateurs applicables sont déjà détaillés dans le point précédent sur « développer la culture achat »
- ❑ Nombre de sourcings menés par les équipes achats et commande publique de l'agglomération
- ❑ Nombre de participations des équipes achats et commande publique à des salons et événements professionnels
- ❑ Nombre de marchés (et ratio) comportant des dispositions environnementales
- ❑ Nombre de marchés (et ratio) exigeants ou incitant les soumissionnaires à proposer des variantes innovantes et/ou responsables
- ❑ Nombre de marchés (et ratio) pour lesquels une variante responsable a été finalement retenue
- ❑ Nombre d'opérations de sensibilisation des fournisseurs à l'intérêt de la démarche RSE
- ❑ Nombre de prescripteurs et d'acheteurs sensibilisés et formés aux enjeux sociaux et environnementaux
- ❑ Nombre de contrôles réalisés
- ❑ Nombre d'audits fournisseurs réalisés
- ❑ Nombre de pénalités appliquées
- ❑ Pourcentage des marchés pénalisés
- ❑ Nombre de rencontres effectuées avec les fournisseurs dans le cadre du plan de progrès ou de l'amélioration continue